



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

expropriation

Question écrite n° 3003

Texte de la question

M. François Lamy souhaite attirer l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le contenu du rapport rédigé en 1993 par Mme Bouchardeau, au sujet de l'enquête publique. Dans ses propositions, elle préconise de développer l'information des personnes concernées par une opération soumise à enquête publique, en rendant obligatoire, dans certains cas, l'organisation d'une réunion publique. Actuellement, cette disposition n'accorde qu'au seul commissaire enquêteur la possibilité de décider l'organisation de la réunion. Le refus de ce dernier est souvent mal ressenti par les personnes concernées. Il lui demande de lui indiquer si, dans le cadre de la réforme de la procédure d'enquête publique, elle envisage de demander que soit systématiquement organisée une réunion publique, dans le cas où au moins une personne morale - association statutairement compétente ou élus d'une assemblée communale - le souhaiterait.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant un aspect de la procédure de l'enquête publique. La proposition faite par l'honorable parlementaire paraît de nature à redonner vie à l'une des dispositions les plus innovantes de la loi du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et dont la mise en oeuvre s'est effectivement révélée décevante. Cette proposition sera utilement discutée lors de la révision de la loi précitée, inscrite au programme de travail du Gouvernement pour le premier semestre 1998. De manière plus générale, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement entend souligner l'intérêt qu'elle attache à la mise en oeuvre effective des processus de concertation desdites procédures lors des enquêtes publiques. Elle remercie l'honorable parlementaire pour sa contribution à la réforme d'une procédure qui, malgré les critiques légitimes qui lui ont été faites, a contribué à la démocratisation de la décision publique.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3003

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 novembre 1997

Question publiée le : 15 septembre 1997, page 2916

Réponse publiée le : 1^{er} décembre 1997, page 4345